



Reconnaissance de dette + insolvabilité

Par **quentinv12**, le **18/02/2015 à 20:11**

bonjour, rnje viens vers vous car j'ai prêté à une amie la somme de 500€ elle à rédigé une reconnaissance de dette conformément aux modèles que j'ai trouvé sur internet. Elle vient de m'apprendre qu'elle risque d'être interdit bancaire mais qu'elle me rembourserai, sauf que j'ai quand même un doute. Donc m'a question est : est ce qu'en cas d'interdit bancaire, une reconnaissance de dette est toujours valable ? Et comment la faire valoir en cas d'impayé ?
rnrnEn vous remerciant par avance pour votre réponse rncordialement

Par **aguesseau**, le **18/02/2015 à 23:43**

bsr,rnsi votre amie est insolvable, vous aurez du mal à vous faire rembourser.rncdt